



**PROCÈS-VERBAL**  
**Assemblée générale 2016-2017 de**  
**l'Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke**  
**1<sup>ère</sup> Assemblée générale spéciale**  
**Hiver 2017**  
**17 février 2017 - 11h30**  
**A8-334**

Abréviations pouvant être utilisées pour alléger le PV :

AGED = Association générale des étudiants en droit de l'Université de Sherbrooke

AG = Assemblée générale de l'AGED

CA = Conseil d'administration de l'AGED

CE = Conseil exécutif de l'AGED

CM = Conseil des membres de la FEUS

FEUS = Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

ODJ = Ordre du jour

PV = Procès-verbal

RGs = Règlements généraux

VP = Vice-Président de l'AGED

**1. Ouverture de l'Assemblée**

*Le quorum est constaté à 11h40.*

**2. (D) Désignation du praesidium**

**Nicolas Désilets-Laforge suggère Alexandre Parent comme président d'Assemblée et Antoine Poirier-Godon comme secrétaire d'Assemblée.**

**La proposition est reprise par Laurianne Bernier.**

**La proposition est appuyée par Charles-Étienne Daviault.**

### **3. (D) Adoption de l'ODJ**

**Christophe Tellier propose l'adoption de l'ODJ.**

**La proposition est appuyée par Nicolas Delisle-Godin.**

Nicolas Delisle-Godin explique que la professeur Véronique Fortin va venir faire un topo pour expliquer la situation. Cependant, le point 4 pourrait durer assez longtemps et il aimerait qu'on puisse les entendre avant.

Samuel Brochu demande un point d'information : est-ce que le fait d'entendre un conférencier est à l'ODJ et peut-il permettre de modifier l'ODJ?

Nicolas Désilets-Laforge rappelle que ces professeurs ont été convoqués et ont accepté de se déplacer.

**Samuel Brochu propose de ne pas entendre les conférenciers.**

**La proposition est appuyée par Marie-Ève Plamondon.**

Laury-Ann Bernier est en désaccord avec le fait que les professeurs ne puissent s'exprimer. Ils sont là pour fournir des explications, il est inconcevable qu'ils ne puissent le faire.

Olivier Surprenant soulève qu'on sent qu'il y a un manque d'information autour de la grève et qu'il serait pertinent d'avoir leur opinion, sinon au moins le contexte.

Nicolas Delisle-Godin voudrait modifier l'ODJ. On ne peut pas ajouter ou retirer de point, mais on peut les interchanger.

**Nicolas Delisle-Godin propose de modifier l'ODJ pour déplacer le point 5 au point 4.**

**La proposition est appuyée par Kolia Frare.**

**Vote sur la proposition :**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**L'ODJ est adopté à l'unanimité.**

### **4. (D) Grève**

Samuel Brochu dit que si on ne peut modifier l'ODJ, le point grève ne peut contenir de point conférence.

Le président dit que le point grève est aussi large qu'il le souhaite et que la conférence est dans le point grève.

**Samuel Brochu propose de ne pas entendre les conférenciers.**

**La proposition est appuyée par Marie-Ève Plamondon.**

**Vote sur la proposition :**

**Pour : 27**

**Contre : 80**

**Abstention : 5**

**La proposition est rejetée à majorité.**

**Nicolas Delisle-Godin propose un temps de présentation de dix minutes.**

**La proposition est appuyée par Christophe Tellier.**

Nicolas Désilets-Laforge explique que Finn Makela sera présent par skype aussi.

Rosalie Audette-Bourdeau demande si Finn Makela aura un dix minutes aussi.

Nicolas Désilets-Laforge dit que Véronique Fortin va parler pendant dix minutes et qu'ensuite il y aura une période de question où Finn Makela va pouvoir s'exprimer et ajouter des éléments d'information.

**Nicolas Delisle-Godin propose d'amender la proposition pour rajouter un dix minutes de questions.**

**La proposition d'amendement est appuyée par Maude Béland Charbonneau.**

**Vote sur l'amendement :**

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

**Vote sur la proposition :**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **Présentation de la professeur Véronique Fortin**

Elle est prof à la faculté de droit et s'adresse aujourd'hui à l'Assemblée en tant que déléguée syndicale de la faculté. Le SPPUS regroupe les professeurs-res des facultés d'éducation, des lettres et sciences humaines, de droit, des sciences et de l'école de gestion. C'est la huitième journée de grève aujourd'hui. Cette grève s'inscrit dans le cadre des négociations pour la convention collective des profs.

La convention est échue depuis mars 2015, donc presque 2 ans. Ça a pris beaucoup de temps avant que l'Université démarre le processus de négociation. C'est la raison pour

laquelle des moyens de pression ont été entamés. Les enjeux de la négociation sont : le SPPUS dénonce que l'Université cherche à réaliser des économies sans égard à l'importance du travail professoral et de recherche. Les profs sont au cœur de la mission universitaire et il faut que leurs conditions de travail soit reconnues comme tel. On sait que l'Université a eu un surplus budgétaire en 2015-2016. La direction demande plusieurs concession aux professeurs-res, dont des réductions au niveau de la couverture pour les femmes enceintes. Cette demande est dénoncée par les professeurs-res. C'est 59% des hommes qui seront profs titulaires après 15 ans contre 45% pour les femmes. L'Université, en cherchant à couper dans les congés de maternité, s'attaque à un groupe qui est déjà en position de vulnérabilité. On cherche aussi à couper le lien d'emploi après un certain délai de congé de maladie. L'Université n'a pas encore fait de proposition salariale. Les revendications des profs ne sont pas proprement salariales, c'est plutôt d'avoir une tâche de travail raisonnable.

Les profs veulent tout d'abord assurer un plancher d'emploi qui permettrait l'embauche de nouveaux professeurs pour contrer la diminution des effectifs. Le fardeau qui pèse sur les profs se fait de plus en plus grand. Le SPPUS estime qu'il y a un déficit de 41 professeurs à l'Université. Le nombre d'étudiants-tes a augmenté de 8% et le nombre de profs a diminué. Cela veut dire, moins de profs pour s'impliquer dans les instances importantes de l'Université comme les comités universitaires. Les chargés-ées de cours ne sont pas autant investis dans la cause universitaire. Les professeurs-res croient en une Université de qualité et c'est pour ça qu'ils-elles se battent.

Finn Makela veut souligner que les profs ne sont pas un groupe de dangereux gauchistes qui mettent des barricades pour obtenir ce qu'ils revendiquent. C'est une grève défensive, afin de garder les acquis qu'ils ont déjà, protéger ce qu'il reste.

### **Période de question :**

Charles Schiller demande si les professeurs-res ont considéré les modes de PRD pour régler le conflit avec l'Université.

Véronique Fortin pense qu'on n'est pas rendu à désigner un médiateur parce qu'on continue de négocier.

Finn Makela explique que sur le plan juridique, il est possible de nommer un conciliateur. Sur la question de l'arbitrage, les deux parties doivent être d'accord mais rien n'indique que l'Université est favorable à l'idée de faire de l'arbitrage.

Laury-Ann Bernier demande si ça change quelque chose pour les profs que les étudiants-tes prennent des moyens de grève pour supporter les profs.

Véronique Fortin rappelle que l'Assemblée est souveraine dans sa décision et ne veut pas influencer l'issue du vote. Elle pense qu'une communauté universitaire unie qui défend la qualité de l'éducation à l'Université de Sherbrooke, qui veut que les profs aient des bonnes

conditions pour que les élèves en aient aussi, va envoyer un message plus fort, entre autres au niveau des médias et de l'opinion publique.

Finn Makela fait référence au cours sur le droit du travail, et rappelle que des données empiriques montrent que quand on a des dispositions anti briseurs de grève, les grèves sont plus courtes, plus efficaces car les parties veulent sortir de l'impasse plus vite, à l'inverse des longues grèves où on a plus avantage à faire perdurer le conflit qu'à le régler. Plus les activités dérangent, plus il y a de chances que les grèves se règlent vite.

Andréa Blackburn-Vallée demande pourquoi les professeurs-res ne répondent plus aux étudiants en temps de grève.

Finn Makela cite l'art. 109.1 c) du Code du travail qui prévoit cette mesure. Quand on vote pour faire la grève, il faut cesser de travailler et respecter le mandat de grève.

Sara Milo explique qu'un professeur a décidé de garder son examen la semaine prochaine. Si une grève est votée ce jour-là, et qu'elle respecte la grève mais que certains vont à l'examen, que va-t-il se passer?

Véronique Fortin explique qu'il est très difficile de répondre à cette question car cela n'est pas du ressort des profs, et que la direction décide des mesures qu'elle prend.

Finn Makela dit qu'on ne peut faire de promesse pour les collègues ou la direction. Il ne faut pas déduire à partir de l'horaire des examens (annulés/maintenus/à confirmer) de la solidarité ou non solidarité des profs. Si le prof a remis son examen à la direction avant la grève, la direction peut s'en servir pour tenir l'examen. Il est possible que l'Université impose des sanctions si un élève ne se présente pas à l'examen.

*Les dix minutes sont écoulées.*

**Laury-Ann Bernier propose qu'on continue la période de questions jusqu'à épuisement des questions.**

**La proposition est appuyée par Paola Tezanos-Pinto.**

Marie Talaña préférerait ajouter un temps pour permettre à ceux et celles qui ont des cours à 13h de pouvoir voter.

**Frédérique Turcot propose d'amender la proposition pour ajouter un dix minutes.**

**La proposition d'amendement est appuyée par Kloé Sévigny.**

Nicolas Delisle-Godin pense que c'est important de s'informer vu l'impact de la grève.

Émile Côté-Soucy pense qu'on n'a qu'à ajouter dix minutes ensuite.

Samuel Brochu pense que la légitimité penche plus du côté du vote que de l'information.

**Le vote est demandé.**

**Vote sur l'amendement :**

**La majorité est constatée.**

**L'amendement est adopté à majorité.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Finn Makela poursuit en disant qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de sanction sur le plan des résultats scolaires pour des étudiants-tes ayant manqué des cours durant la grève de 2012.

Marie Talaïa dit que plusieurs professeurs-res n'ont pas encore indiqué si leurs examens auront lieu. Les étudiants-tes trouvent important d'avoir des nouvelles bientôt pour savoir ce qu'ils doivent étudier.

Véronique Fortin dit que c'est très difficile pour les profs de ne pas pouvoir informer les élèves, ils-elles voudraient qu'il en soit autrement, mais une grève doit déranger. Elle suggère de demander des réponses à la direction.

Philippe Asomakopoulos demande s'il y a des données des autres universités concernant le manque à gagner en terme de professeurs.

Véronique répond que la FQPPU a présenté des chiffres. Il y a plus de statistiques sur leur site internet. L'UdeS était dans les plus touchées.

Finn Makela dit qu'en ce qui concerne la fac de droit, on arrive tout juste au milieu du peloton. Le ratio est en amélioration nette depuis les dix dernières années, mais c'est variable selon les facs. Le plancher minimal est un concept déjà effectif à l'UL, c'est quelque chose que souhaitent les profs de l'UdeS.

Marc-Alexis Laroche demande si la direction pourrait utiliser un examen qu'un prof qui a donné avant la grève. Pourquoi les profs n'ont pas informé les étudiants-tes lundi dernier ?

Véronique Fortin explique que le contexte ne permettait pas de le faire. Ils ont eu les directives sur la grève du mardi-jeudi à la toute fin de la journée du lundi.

Marc-Alexis Laroche a reçu comme information que selon la direction, c'est la décision du professeur ou de la professeure de maintenir ou non l'examen.

Finn Makela dit qu'il n'a pas eu d'information à cet égard. Si un-une professeur-re pense qu'il-elle peut rédiger un examen en une journée qui aura une valeur pédagogique, il pourrait le faire. Mais ils n'ont pas reçu une directive claire de la part de la direction.

*Les dix minutes sont écoulées.*

**Laury-Ann Bernier propose que la période de question se poursuive jusqu'à épuisement des questions.**

**Gabrielle Pilon-Boucher propose un amendement pour uniquement terminer les tours de parole qui restent.**

**La proposition d'amendement est appuyée par Miriam Lagacé.**

**Vote sur l'amendement :**

**La majorité est constatée.**

Gabriel Ouellette invite à considérer que le vote ne risque pas de se produire avant 13h malgré qu'on écourte la période de question.

Kloé Sévigny voudrait savoir s'il est possible d'accélérer le processus pour ne pas que ça dure trop longtemps.

Nicolas Désilets-Laforge aimerait pouvoir répondre à cette question mais dit que cela va dépendre des décisions de l'Assemblée.

Olivier Surprenant indique que l'AG peut être suspendue jusqu'à 16h.

Nicolas Delisle-Godin dit qu'il y a d'autres alternatives comme voter une levée de cours pour tenir une AG.

Cassandra Deli demande un point d'information pour savoir si on peut demander le vote.

Le président répond que oui, après cinq interventions, par la question préalable. Le vote peut aussi arriver s'il n'y a plus d'interventions.

**Vote sur la proposition :**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Nicolas Delisle-Godin veut qu'on s'attarde à poser des questions en lien avec le déroulement et les raisons de la grève. Les profs ne peuvent répondre aux questions sur les examens.

Paola Tezanos-Pinto demande s'il y a d'autres moyens de pression que les étudiants-tes peuvent utiliser pour supporter les profs.

Véronique Fortin dit qu'elle ne peut répondre à cette question. C'est aux étudiants-tes de discuter des moyens qu'ils veulent utiliser pour appuyer les profs.

Myriam veut savoir, au niveau des cours affectés par la grève, la session sera-t-elle rallongée ? Est-ce que c'est discuté à la table des profs ?

Véronique Fortin dit qu'elle ne peut répondre car ça fait partie du protocole de retour au travail. C'est le syndicat qui va négocier avec la direction pour gérer ces modalités.

Finn Makela explique que lors d'activités collectives dans l'historique de l'UdeS, il y a eu très peu de cours annulés. Les deux parties (UdeS et profs) sont sensibles à l'impact sur les étudiants. Lorsque le protocole sera négocié après la résolution de la convention collective, ce sera un enjeu majeur que les parties vont considérer.

Nicolas Delisle-Godin veut répondre à la question pour les autres moyens de pression possibles, comme par exemple de ne pas payer les frais de scolarité. Il explique que ce n'est pas une décision qu'on peut prendre en AG.

Nicolas Désilets-Laforge dit que si on n'a plus besoin des conférenciers, il faut le dire maintenant. Ensuite, pour le vote de grève, il faut une proposition et ensuite après cinq interventions on peut demander la question préalable.

**Christophe Tellier propose une plénière de 30 minutes pour discuter de ce qui a été dit par les professeur-re.**

**Catherine Deschamps propose d'amender le temps de la plénière à 15 minutes.**

**La proposition est appuyée par Charles Schiller.**

*Le vote est demandé.*

**Vote sur la proposition :**  
**La majorité est constatée.**

**Kloé Sévigny propose un amendement pour que ce soit sans prolongation possible.**

**La proposition d'amendement est appuyée par Karl Boulanger.**

Émile Côté-Soucy avance que de voter cet amendement empêche le processus démocratique. On ne peut pas voter d'ici 13h de toute façon. L'AG n'est peut-être pas le meilleur moyen pour délibérer mais c'est le seul qu'on a.

Nicolas Delisle-Godin pense que l'AG est un très bon moyen de débattre et d'éclairer des gens indécis.

Catherine Deschamps pense que la grande discussion devrait se faire sur la proposition de grève.

*Samuel Brochu demande la question préalable.*



*Le 2/3 est constaté.*

**Vote sur l'amendement :**

**Pour : 76**

**Contre : 38**

**Abstention : 7**

**L'amendement est adopté à majorité.**

**Vote sur la proposition :**

**Pour : 59**

**Contre : 40**

**Abstention : 9**

**La proposition est adoptée à majorité.**

**Plénière :**

Philippe Normandeau parle en son nom personnel. Il est vrai que la grève est sujette à débat. Il faut se positionner sur 3 possibilités : grève (avec modalités diverses), pas grève, ou appui symbolique. Il faut se demander si c'est important d'appuyer les profs. Il souhaiterait qu'on fasse au moins un appui symbolique, car cela aura un impact dans les médias et permettra d'appuyer les profs.

Charles Schiller veut distinguer 2012 et le contexte actuel. En 2012, il n'y avait eu aucune sanction pour les cours. Maintenant, on parle des examens. C'est deux choses différentes, car les examens sont gérés par la direction et les profs ne peuvent garantir que si quelqu'un manque un examen, il ne sera pas pénalisé. Donc c'est une chose de faire une grève contre les cours en appui aux profs et une autre de faire une grève contre la faculté ; ce sont deux batailles différentes.

Laury-Ann Bernier dit qu'il y a effectivement une différence entre boycotter des examens et des cours. Finn Makela dit que lorsque des étudiants-tes ne se présentent pas à des examens, il est très peu probable que la direction mette des sanctions. Si aucun-une étudiant-te ne se présente à son examen, la faculté peut sanctionner tout le monde mais les chances qu'elle le fasse sont minimales. Ce n'est pas juste une question de prendre la décision de manquer des cours, on est face à une injustice où des gens peuvent suivre leurs cours et d'autres non.

Nicolas Delisle-Godin rappelle que Finn Makela a dit que plus une grève est dérangeante, plus elle est courte. Il croit qu'il faut faire pression avec les profs, car il n'y a pas que les cours qui sont affectés mais aussi la recherche universitaire qui est une part importante de l'Université. Ce sur quoi les profs se battent touche directement la qualité de notre

éducation. Ne serait-ce que pour réavoir accès à nos cours le plus vite possible, il faut appuyer les profs.

Samuel Brochu dit ce n'est pas une question de mœurs ou de valeurs. C'est un choix personnel. Finn Makela a omis de dire que le Québec a des particularités spéciales pour les briseurs de grève. Dans les autres provinces, la négo est plus facile, il y a une meilleure communication car ce n'est pas enfoncé dans la gorge par des moyens de pression radicaux.

Frédérique Turcot veut savoir ce que ça impliquerait d'être en grève, concernant les examens.

Catherine Arsenault se questionne concernant le respect de la grève. L'an passé, beaucoup n'ont pas respecté la journée de grève.

Guillaume Sirois dit que si on est pour la cause des profs, il est important de faire abstraction de nos intérêts personnels pour viser un intérêt collectif.

Justin Chenel dit qu'il est possible de voter une grève symbolique qui n'affecterait pas les examens ou les cours des chargés-ées de cours. Ça aura un impact dans les médias mais peu de conséquences pour nous. On peut décider qu'elle affecte en pratique ou pas.

Maude Benoit-Charbonneau dit qu'il est possible d'appuyer la grève des profs sans faire de grève nous-même. Une grève peut durer jusqu'à la fin d'un fonds de grève, ce qui dans le cas de la grève des juristes de l'État, dure depuis très longtemps.

Camille Bélanger demande comment il sera possible que les gens respectent la décision de la grève. L'Assemblée représente beaucoup de gens et il faut penser à ça.

Simon Brochu répond à Maude Benoit-Charbonneau qu'il faut justement discuter la suspension de l'art. 90 des RGs.

William Julien-Courchesne explique que la situation de cette année est différente. Les profs ne supportaient pas les étudiants-tes en 2012. La direction n'a pas envie de se mettre toute l'Université à dos. Le rapport de force est beaucoup plus important.

Catherine Bernard avance qu'on est ici grâce aux profs. Elles souhaitent qu'ils aient des bonnes conditions de travail. La grève est un moyen démocratique de montrer notre opinion. Elle demande à l'AG de trouver un moyen de soutenir les profs et qu'on comprenne leurs besoins.

Rodrigue Turgeon explique que pour lever les cours on peut demander à d'autres facultés de faire de l'ingérence. Le contexte est particulier à la veille des examens. Il y a des facultés qui ont beaucoup moins de professeurs que nous. Il y a une différence avec les autres facs à ce niveau. Dans le contexte des examens, il faut arriver avec une position qui permette aux gens de faire leurs examens. Mais la grève peut durer plus longtemps après la relâche.

Il faudrait mandater le CE d'être proactif pour appuyer la cause et faire des démarches personnelles aussi.

Nicolas Delisle-Godin dit que pour ce qui est de la grève de l'an passé, il faut logiquement une levée de cours. Quels sont les risques d'une extension de la grève ? Il faut évaluer les stratégies.

*Le temps de la plénière est écoulé.*

**Olivier Surprenant propose, en son nom personnel, que l'AGED soit en grève pour les cours normalement donnés par les professeurs-res en appui aux revendications du SPPUS.**

**La proposition est appuyée par Sara Milo.**

Samuel Brochu veut qu'on explique si on inclut les chargés-ées de cours ?

**Laury-Ann Bernier veut amender la proposition pour « que l'AGED soit en grève lors des jours où les professeurs le sont ».**

**La proposition d'amendement est appuyée par Marie Talaïa.**

Cassandra Deli voudrait une limite de temps à cette proposition.

Laury-Ann Bernier explique qu'elle amende parce que être en grève quand les profs sont en grève ne sert à rien. Avec cette proposition, on a un vrai impact.

Justin Chenel explique que par définition, les chargés-ées de cours ne sont pas des professeurs-res.

Samuel Brochu dit qu'on parlait de grève symbolique, et que la première proposition était plutôt dans cette optique.

Catherine Arsenault dit que si on ne se présente pas aux cours des chargés-ées de cours, il n'y aura pas de reprise car ce processus est uniquement pour les cours manqués avec les profs.

Sara Milo croit que la grève symbolique peut avoir un impact si on sort avec les profs durant les journées de grève.

Olivier Surprenant parle en son nom personnel pour spécifier qu'avec l'amendement actuel, ça inclut les examens.

**Élizabeth Ricard propose en sous amendement : « en excluant les jours d'examens ».**

**La proposition de sous-amendement est appuyée par Audreyanne Martin.**

*Le vote est demandé.*

**Vote sur le sous-amendement :**

**La majorité est constatée.**

Nicolas Delisle-Godin encourage tout le monde à aller appuyer les profs lors des jours de grève mais ne voit pas l'impact que ça aura. Une grève qui touche les chargés-ées de cours sera beaucoup plus efficace. Le SPPUS a pris une position dans une lettre envoyée au vice-recteur, qui dit qu'il n'y aura pas de reprises de cours, pas de cours en accéléré, pas de cours en dehors des heures prévues à l'horaire et pas de travaux compensatoires pour remplacer un examen. Leur intention est que la grève soit efficace et ils prennent les moyens face à la direction pour obtenir ce qu'ils veulent. Les impacts pour les étudiants sont grands et appuyer les profs pour que la grève finisse le plus rapidement possible est la meilleure solution selon lui.

*Samuel Brochu demande la question préalable.*

**Le 2/3 est constaté.**

**Vote sur l'amendement :**

**Pour : 44**

**Contre : 66**

**Abstention : 5**

**L'amendement est battu.**

**Charles Schiller veut amender et ajouter le mot « symbolique ».**

**La proposition d'amendement est appuyée par Samuel Brochu.**

Rodrigue Turgeon trouve que ça porte à interprétation. Le fond de la proposition est le statut quo. Il trouve que ça réduit la proposition à rien.

Charles Schiller aime le mot symbolique. Il veut que les étudiants se sentent à l'aise dans la démarche de l'AGED.

Nicolas Delisle-Godin dit que c'est un mandat pour supporter la grève. Il n'y a pas de mandat de pictage ou quoi que ce soit.

Laury-Ann Bernier dit qu'il ne faut pas empêcher les gens de parler en demandant tout le temps la question préalable.

*Catherine Deschamps demande la question préalable.*

**Le 2/3 est constaté.**

**Vote sur l'amendement :**

**Pour : 39**

**Contre : 67**

**Abstention : 5**

**L'amendement est battu à majorité.**

Guillaume Sirois veut soulever l'article 90 des RGs, qui interdit de voter une proposition de mandat de grève de plus d'une journée en AG sans référendum.

Samuel Brochu veut rappeler que l'AG est souveraine et que si la question préalable est dans les procédure elle peut être utilisée.

Laury-Ann Bernier dit que l'article 90 est uniquement pour la grève et que ce n'est pas une grève, mais un appui. Concernant l'utilisation répétée de la question préalable, elle veut rappeler le respect des minorités dans la protection de l'expression de leur opinion.

Guillaume Sirois dit qu'il est ridicule de voter pour une grève de plus d'une journée si on ne peut le faire.

Justin Chenel explique que le but est de voter une position en AG et de renvoyer ça au CE pour qu'il organise un référendum.

Nicolas Désilets-Laforge parle en son nom personnel, on avait parlé d'un délai pour la grève, il serait intéressant de le préciser. Ensuite, il serait important d'explicitier notre vision du mot grève.

**Olivier Surprenant veut amender la proposition pour y ajouter : « tant et aussi longtemps que les professeurs sont en grève ».**

**La proposition d'amendement est appuyée par William Julien-Courchesne.**

Mrie Talaïa veut savoir si les gens qui feront partie de l'AGED dans les prochaines années seront tenus à cela.

**Justin Chenel veut sous-amender : « dû à la reconduction de leur convention collective ».**

**La proposition de sous amendement est appuyée par Audreyanne Martin.**

Marc-Alexis Laroche veut savoir la pertinence. Et de la façon dont c'est formulé, est-ce qu'une prochaine négociation dans le futur lierait l'AGED?

Justin Chenel dit que oui, mais le sous-amendement fait en sorte que si les profs font la grève pour autre chose que leur convention collective, l'AGED ne sera pas liée.

Maude Benoit-Charbonneau dit que les profs ne peuvent être en grève pour autre chose qu'une reconduction de convention collective.

*Le vote est demandé.*

**Vote sur le sous-amendement :**

**Pour : 42**

**Contre : 12**

**Abstention : 26**

**Le sous-amendement est adopté à majorité.**

Marc-Alexis Laroche veut que l'AG se demande s'il veulent vraiment prendre position pour les prochaines conventions collectives.

Nicolas Delisle-Godin veut faire remarquer que même si on bat l'amendement ça ne fait pas une grande différence.

Justin Chenel veut qu'on le pardonne d'avoir fait un amendement tout croche.

**Nicolas Désilets-Laforge veut sous-amender : « prochaine convention ».**

**La proposition est appuyée par Charles-Étienne Daviault.**

**Vote sur le sous-amendement :**

**Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.**

*Le vote est demandé.*

**Vote sur l'amendement :**

**La majorité est constatée.**

*Samuel Brochu demande la question préalable.*

Maude Benoit-Charbonneau veut scinder la proposition.

Le président refuse vu l'impossibilité de le faire dû à la façon dont la proposition est formulée.

***Le 2/3 est constaté.***

**La proposition :**

Que l'AGED soi en grève, pour les cours normalement données par les professeurs, en appui aux revendications du SPPUS tant et aussi longtemps que les professeurs seront en grève dû à la reconduction de leur prochaine convention collective.

**Vote sur la proposition :**

**Pour : 86**

**Contre : 7**

**Abstention : 7**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**Justin Chenel propose que l'AGED appui le SPPUS dans la négociation de leur convention collective.**

Il a une rencontre à 16h pour décider avec les autres facs et la FEUS. Il veut que ce soit clair que l'AGED est du côté des profs pour pouvoir voter en conséquence.

Samuel Brochu demande ce que ça implique.

Justin Chenel explique que selon la politique de la procédure de vote du respo. externe à la FEUS, il doit avoir un appui. Il va pouvoir donner l'appui de l'AGED à la FEUS ensuite.

Nicolas Delisle-Godin rappelle que la FEUS ne peut voter une GGI.

**Vote sur la proposition :**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

Christophe veut qu'on se positionne en faveur ou non de certains types de reprises d'examens.

Olivier Surprenant rappelle qu'à chaque jour de grève ils rencontrent la direction, donc les revendications de l'AG peuvent être défendues.

**Raphaël St-Amand propose que le CE revendique auprès du décanat la non-tenue d'examens finaux valant 100%.**

**La proposition est appuyée par Félix Wang.**

Samuel Brochu dit que les profs doivent faire voter leur synopsis devant les élèves de toute façon.

Nicolas Delisle-Godin dit qu'il est possible que certains groupes puissent décider de vouloir avoir un examen à 100%. Il n'est pas du ressort du CE de trancher là-dessus.

Olivier Surprenant dit que les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années ne peuvent avoir d'examens à 100%. Il y a possibilité que la vice doyenne approuve un changement au synopsis sans l'appui des élèves en situation d'urgence.

Nicolas Désilets-Laforge voudrait qu'on fasse une proposition qui adresse la réalité du cas par cas de chaque cours.

Frédérique Turcot veut que les modalités de reprises soient débattues par les étudiants eux-mêmes.

**Félix Wang fait l'amendement suivant : « pour s'assurer que l'examen final n'aille pas au-delà de 80% pour les premières années ».**

*Le vote est demandé.*

*Vote sur l'amendement :*

**Pour : 5**

**Contre : 30**

**Abstention : 28**

**L'amendement est battu à majorité.**

**Nicolas Désilets-Laforge propose d'amender pour que le CE de l'AGED se positionne pour une consultation des étudiants au regard du mode de reprise des examens.**

Nicolas Bastien veut plutôt que la décision soit prise de concert avec les profs et les étudiants.

**Olivier Surprenant s'oppose.**

**Donc devient un amendement : « une décision prise conjointement avec les »**

**La proposition d'amendement est appuyée par Frédérique Turcot.**

Christophe Tellier proposerait de battre la proposition et l'amendement. On vient de voter une grève pour appuyer les profs dans leur démarche. Les profs ont déjà écrit au vice-recteur à ce sujet et il serait important de respecter les demandes qui ont été adressées dans ce document.

Olivier Surprenant dit qu'ils ont la liberté académique de faire les examens comme ils veulent. Le CE peut avoir un mandat mais au bout du compte c'est les profs qui décident.

Samuel Brochu dit qu'en fait on n'aurait pas besoin d'une telle proposition si le synopsis est déjà dans la convention collective.

Maude Benoit-Charbonneau dit qu'il ne faut pas trop stresser avec la position syndicale car en ce moment ils sont fermes mais c'est vraiment dans l'optique d'en finir avec les négos.

*Vote sur l'amendement :*

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**



***Vote sur la proposition :***

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**5. (D) Suspension de l'art. 90 des RGs**

Guillaume Sirois veut savoir si on vient de voter une grève ou pas. Doit-on suspendre l'article 90 ?

Maude Benoit-Charbonneau ne considère pas qu'on est en grève.

Nicolas Delisle-Godin dit que si on ne suspend pas l'article, le CA va devoir faire un référendum, et ce n'est pas souhaité vu que la position de l'AGED est symbolique et que les examens arrivent.

**Nicolas Delisle-Godin propose que l'article 90 des RGs soit suspendu temporairement.**

**La proposition est appuyée par Christophe Tellier.**

**Kloé Sévigny veut amender : « pour les seules fins du mandat octroyé au cours de l'AGS du 17 février 2017 ».**

Nicolas Delisle-Godin explique que temporaire signifie d'emblée jusqu'à la prochaine AG.

Kloé Sévigny explique qu'elle ne veut pas créer un précédent.

Christophe Tellier dit que c'est dans nos règlements que la suspension soit uniquement pour une AG.

Nicolas Delisle-Godin dit que les précédents en AG n'ont pas d'importance car l'AG est souveraine.

Guillaume Sirois pense que les RGs ont une grande importance dans la corporation, qu'ils doivent être fermes et qu'ils incluent une procédure de modification. La modification des RGs doit passer en CA puis être ratifiée en AG. Il serait absurde de pouvoir suspendre aussi facilement, le temps d'une AG, n'importe quel RG pour faire comme bon nous semble. La possibilité de suspendre les RGs ne se trouve pas dans les RGs et si c'est ce qu'on veut faire, il faut indiquer à l'Assemblée ce qui nous le permet.

Samuel Brochu pense que de suspendre l'article 90 ne sert à rien parce qu'il ne s'applique pas à la proposition qui vient d'être votée. Par contre, il faudrait constitutionnaliser l'article 90 pour ne pas qu'il soit contourné par une minorité dans l'avenir.

Nicolas Delisle-Godin dit que premièrement les RGs ne sont pas nécessairement bien fait tout le temps. Avec les délais qu'on a, la suspension est nécessaire. Elle est prévue au Code Morin, p. 70. Concernant la modification des RGs, il est faux de dire que le CA a seul le pouvoir de modifier les RGs. À l'article 16, on voit que l'AG a le pouvoir aussi de d'abroger et d'ajouter des points aux RGs.

Samuel Brochu dit que les articles 90 et 25 demandent que ce soit le CA qui décide. Le Code Morin est un ouvrage privé et n'a pas d'incidence sur la souveraineté de l'AG.

Guillaume Sirois dit qu'à la p.124 du Code Morin on stipule que la suspension d'un règlement comprend son abrogation temporaire. De plus, il ne faut pas confondre, lorsqu'on parle du pouvoir de l'AG, la possibilité de suspendre ou abrogé un simple règlement et un règlement général, qui a une importance beaucoup plus grande pour l'Association.

Nicolas Delisle-Godin dit que les règlements c'est nos RGs. Aussi, vu la coutume de l'AGED et le Code Morin qu'on utilise, il est du pouvoir de l'AG de faire des modifications.

*Justin Chenel demande la question préalable.*

***Le 2/3 est constaté.***

**Vote sur la proposition :**

**La majorité est constatée.**

Nicolas Delisle-Godin dit que si on n'appuie pas, il doit y avoir un référendum.

Guillaume Sirois invite à faire une différence entre règlements et règlements généraux. Il ne veut pas qu'on suspende l'art. 90.

Justin Chenel dit que si on n'appuie pas la proposition, il y aura une démarche vraiment lourde pour organiser le référendum.

Nicolas Désilets-Laforge invite l'Assemblée à être efficace.

William Julien-Courchesne veut rappeler qu'on parle d'une interprétation du mot grève. Même si grève n'est pas interprété comme tel, c'est quand même le mot utilisé dans la proposition.

Rodrigue Turgeon dit qu'il est d'avis que ce n'est pas une grève. Également, il invite le CE à arrêter de faire peur à l'Assemblée concernant la complication des démarches d'un référendum. Le CA est élu pour débattre des questions importantes. C'est son travail de se réunir s'il le doit.

Olivier Surprenant dit qu'avec toute question touchant la grève, les instances vont être convoquées.

Guillaume Sirois veut garder la suspension pour des mesures vraiment graves, et non celle-ci.

Christophe Tellier dit que les RGs ont déjà été suspendus, c'est la coutume, et c'est toujours dans le but d'alléger la procédure. Il y a eu une refonte des RGs, elle n'est pas parfaite et des mots ne sont pas toujours employés de la même façon.

*Kloé Sévigny demande la question préalable.*

*Le 2/3 est constaté.*

**Vote sur la proposition :**

**Pour : 39**

**Contre : 8**

**Abstention : 2**

**La proposition est adoptée à majorité.**

Samuel Brochu veut savoir quand l'AG peut être reconvoquée si une nouvelle pétition est signée bientôt.

Olivier Surprenant dit qu'on peut reconvoquer n'importe quand car toute nouvelle AG peut invalider ce qu'une AG précédente a décidé.

Nicolas Delisle-Godin dit que ça ne peut être demain de toute façon vu les procédures.

Justin Chenel dit que si une pétition est signée lundi, ce sera certainement après la semaine de relâche.

Laury-Ann Bernier dit que si une pétition est remplie sur la même question, c'est le devoir du CE de reconvoquer l'AG.

## **6. Fermeture de l'Assemblée**

Constatant l'épuisement des points à l'ODJ, Justin Chenel propose la levée de la séance à 14h43.